

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 7 mars 2022, à 19 h 30 à la salle communautaire.

Sont présents à cette séance: Mesdames Claudia Desbiens, Claudia Tremblay et Martine Chrétien ainsi que Messieurs Rémi Brassard et Jean-Denis Martel.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Catherine Asselin, directrice générale et greffière-trésorière par voie de visioconférence avec la plateforme Zoom, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sous la présidence de Madame Claire Desbiens, mairesse.

## **OUVERTURE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et constate le quorum.

**2022-42**

## **ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté en ajoutant :

- 
- 11.1 Ventes pour non-paiement de taxes municipal
  - 11.2 Proposition entente Patrouille eau secourisme
  - 11.3 Fleurs municipalité
  - 11.4 Ensemencement poisson
  - 11.5 Demande Ministère du transport - Pont
- 

### **1. Administration**

- 1.1 Présences
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022
- 1.5 Correspondances
- 1.6 Rapport des représentants du conseil
- 1.7 Rapport général de la mairesse
- 1.8 Dépôt procès-verbal de correction
- 1.9 Demande NPD – Symbole de haine
- 1.10 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 1.11 Offre analyse informatique – Authen-Tic
- 1.12 Autorisation de signature- Entente service d'ingénierie bonifié MRC DDR

### **2 Finance**

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation
- 2.2 Dépôt liste de comptes incompressibles

### **3 Matériel, équipement, fournitures**

- 3.1 \_\_\_\_\_

### **4 Propriétés et espaces loués**

- 4.1 \_\_\_\_\_

### **5 Sécurité publique**

- 5.1 Reconsidération - Mesure d'encadrement concernant un chien

### **6 Transport routier**

- 6.1 \_\_\_\_\_

### **7 Hygiène du milieu**

- 7.1 \_\_\_\_\_

### **8 Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 8.1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement sur la nuisance
- 8.2 Avis de motion – Règlement Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI)

### **9 Loisirs et culture**

- 9.1 Mois de l'arbre
- 9.2 Demande de locaux - Association au fil du temps
- 9.3 Demande aide financière- Fondation de la Cité Étudiante de Roberval

9.4 Demande de renouvellement de prêt salle communautaire – FADOQ

9.5 Demande Maison des jeunes – Demande d'appuie d'engagement

## 10 Varia

10.1

---

## 11 Période de questions

## 12 Levée de l'assemblée

### 2022-43 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 7 février 2022.

### 2022-44 CORRESPONDANCE

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date du 2 mars 2022.

### RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

### RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont elle est la représentante.

### 2022-45 DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée, directrice générale de la Municipalité, apporte des corrections au règlement 2022-01 de la Municipalité de Saint-André, à la suite d'une erreur, qui apparait évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

Les corrections sont les suivantes :

- A. Le titre du règlement, indiqué en entête du règlement 2022-01, est remplacé par le titre suivant :

#### RÈGLEMENT 2022-01

#### ADOPTION RÈGLEMENT 2022-01 EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 2018-12 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU-ES

- B. En conformité avec la correction établie au point A., l'article 1.1. dudit règlement se lit désormais comme suit :

« Le titre du présent règlement est : *Règlement numéro 2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.* »

J'ai dûment modifié le titre du règlement 2022-01 et l'article 1.1 en conséquence.

### 2022-46 SOUTIEN PROJET DE LOI C-229

Au nom de ses 479 résidents, la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean soutient le projet de loi C-229, Loi sur l'interdiction des symboles de haine, d'initiative parlementaire du député Peter Julian.

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité d'appuyer cette résolution.

2022-47

## **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

2022-48

## **OFFRE ANALYSE INFORMATIQUE -AUTHEN-TIC**

CONSIDÉRANT QUE le système informatique de la municipalité est complexe;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs compagnies gèrent des aspects différents du système;

CONSIDÉRANT QUE lors de bris ou mal fonctions, il est laborieux et onéreux de trouver le système en cause et la compagnie qui en aient responsables;

CONSIDÉRANT QUE la complexité du système nécessite beaucoup de temps aux employés municipaux de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE le système n'a pas été vérifié dans son ensemble en question de sécurité;

En conséquence, il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De procéder à une analyse du système informatique complet afin d'y trouver les points forts et faibles;
- D'octroyer un contrat d'analyse de système à la compagnie Authen-Tic pour un montant de mille-six-cent-soixante-dix-sept dollars et trente-trois sous (1 677.33 \$) afin d'effectuer ladite analyse.

2022-49

## **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIEURIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY**

ATTENDU QUE par la résolution 2021-51, le conseil de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean s'est engagé à participer au projet de bonification du service d'ingénierie territorial et a autorisé le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la mise en service du projet de bonification du service d'ingénierie territorial nécessite la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture du service par la MRC du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE l'entente d'une durée de cinq ans prévoit notamment les responsabilités de chaque partie, la nature des services rendus, la procédure et la répartition des mandats parmi les bénéficiaires de l'entente, les modalités de répartition des coûts du service ainsi que les modalités de renouvellement de l'entente;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Claudia Tremblay et appuyé par Madame Claudia Desbiens d'autoriser la conclusion de l'entente relative à la fourniture de services

d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC du Domaine-du-Roy pour une durée de cinq ans.

QUE Madame Claire Desbiens, mairesse, et Madame Catherine Asselin, directrice générale, sont autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

## 2022-50 FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Claudia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver :

Les factures énumérées ci-dessous ainsi que la liste des comptes pour approbation qui leur a été remise au 2 mars 2022.

Authen-Tic Info.	14,63 \$	19232
Authen-Tic Info.	811,61 \$	19232
Cain Lamarre	2 307,03\$	Accès D
Cain Lamarre	150,90 \$	Accès D
Eurofins	411,61 \$	19233
Ferme Alcasyl Enr	2 017,81 \$	19234
Ferme Alcasyl Enr.	672,60 \$	19234
Ferme Alcasyl Enr.	896,81 \$	19249
Fond information territoire	35 \$	19235
GLS (ancien Dicom)	31,62 \$	19236
Groupe Perron	744,47 \$	19237
Hudon Néron et Brassard	1 200 \$	19238
Maltais Ouellet	907,17 \$	19240
Maltais Ouellet	71,47 \$	19240
Mégaburo	56,09 \$	19241
Mégaburo	132,64 \$	19241
Nutrinor Énergie	287,38 \$	19242
Produits entretien Boily	98,31 \$	19239
Pulsar	113,83 \$	19243
Telenet	126,47 \$	19246
Vision informatik	25,29 \$	19248
Vision informatik	25,29 \$	19248
Vision informatik	101,18 \$	19248

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Catherine Asselin  
Directrice générale /greffière-trésorière

## DÉPÔT DE DÉPENSE INCOMPRESSIBLE

La directrice générale a déposé aux membres du conseil la liste des dépenses incompressibles pour le mois de février 2022.

## 2022-51 RECONSIDÉRATION ORDONNANCE – MESURE D'ENCADREMENT CONCERNANT UN CHIEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, le 22 décembre 2021, a avisé par écrit le gardien du chien de son intention d'ordonner que :

- Dans les lieux publics, le chien Mia doit être gardé en laisse en tout temps ;
- Dans les lieux publics, le chien Mia doit être gardé avec une muselière en tout temps ;
- Le chien Mia doit être micropucé.

CONSIDÉRANT QUE l'ordonnance municipale, adoptée par le conseil en date du 7 février 2022 par la résolution 2022-36, est différente de l'avis d'intention signifié au gardien le 22 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'ordonnance afin de tenir compte de l'avis d'intention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite reporter à la prochaine séance sa décision quant à l'ordonnance à être prononcée;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par Monsieur Rémi Brassard, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 2022-36 et de présenter une nouvelle décision lors de la séance du 4 avril 2022.

Copie de la présente résolution est transmis au gardien du chien. »

**2022-52 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03 AYANT POUR OBJET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-40 RELATIF AUX NUISANCES**

Avis de motion est donné et le projet de règlement a été présenté par Madame Claudia Desbiens que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le Règlement numéro 2022-03 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2021-40 Règlement Relatif aux nuisances.

**2022-53 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02**

Madame Martine Chrétien donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée de conseil, pour adoption, le règlement numéro 2022-02 concernant les Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble.

**2022-54 MOIS DE L'ARBRE**

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la commande d'arbre offert pour le mois de l'arbre. Ceux-ci seront distribués gratuitement à la population pendant la journée familiale organisée par la Maison des jeunes de Saint-André.

**2022-55 DEMANDE DE LOCAUX- ASSOCIATION le fil du temps**

L'association le Fil du temps a demandé à la dernière séance du conseil, la possibilité d'utiliser les locaux de l'ancienne Caisse Desjardins, située dans l'hôtel de ville. Le conseil avait alors demandé à ce que l'organisme propose un plan de financement et un portrait des besoins. Les locaux visés ont besoin d'aménagement afin d'être utilisés. L'association a déposé au conseil divers documents pour appuyer leur demande. Un plan de l'aménagement des locaux ainsi qu'une soumission pour la création d'un mur situé entre l'entrée du bâtiment et les locaux ont été soumis.

Suite à l'étude des documents et des besoins de l'organisation, la municipalité n'est pas en mesure de fournir un local à l'association. Ceux-ci désirent un emplacement n'étant pas au sous-sol, possédant une bonne fenestration et ayant accès à internet.

**2022-56 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE ROBERVAL**

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de donner une aide financière de 50 \$ à la Fondation de la Cité Étudiante.

2022-57

### **DEMANDE DE RENOUVÈLEMENT DE PRÊT SALLE COMMUNAUTAIRE – FADOQ**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 15 novembre 2021, le conseil a accepté le prêt de la salle communautaire au Club FADOQ Les Belles Chutes de Saint-André pour leur activité du 4 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'activité a dû être annulée en raison des règles sanitaires en place à cette date;

CONSIDÉRANT QU'une demande de remplacement de date pour l'activité a été soumise au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les règles sanitaires en place permettent la tenue de l'activité et que l'organisation s'engage à respecter les règles sanitaires;

Il est proposé par Madame Claudia Tremblay, appuyé par Monsieur Jean-Denis Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de Madame Céline Bilodeau, présidente du Club FADOQ Les Belles Chutes de Saint-André et de leur prêter la salle communautaire pour la tenue d'une activité le 2 avril 2022.

Attendu que ce prêt est consenti avec les conditions suivantes :

- La signature du contrat de location
- Le ménage fait après l'assemblée

2022-58

### **DEMANDE MAISON DES JEUNES – DEMANDE D'APPUIE D'ENGAGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les Maison des jeunes n'obtiennent pas le budget nécessaire à leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement des Maisons de jeunes ne peut plus offrir autant de service qu'auparavant dû au manque financement;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement demande le soutien des différents paliers gouvernementaux dans leur demande d'aide financière au gouvernement.

Il est proposé par Claudia Tremblay, appuyé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Claire Desbiens, mairesse, a signé la demande d'appui.

2022-59

### **VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy entamera la procédure de vente pour non-paiement des taxes des propriétaires envers la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André doit faire parvenir à la MRC du Domaine-du-Roy avant le 18 mars 2022, la liste de ses dossiers ;

ATTENDU QU'à cette date, quelques propriétaires demeurent toujours endettés envers la municipalité pour défaut de paiement des taxes dues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Claudia Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité que ce conseil demande à ce que les dossiers des propriétaires endettés envers la municipalité pour taxes de 2019 soient transmis à la MRC du Domaine-du-Roy pour le 20 mars 2022 à moins qu'ils n'aient été acquittés avant cette date à l'exception des matricules dont une entente fut, ou sera, prise avec la directrice générale;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée à assister à la vente publique qui se tiendra le 3 juin 2022, et à acquérir au nom de la Municipalité de Saint-André les propriétés soumises à la vente pour non-paiement de taxes en faisant la première offre lors de la mise en vente.

2022-60

### **PROPOSITION ENTENTE PATROUILLE EAU SECOURISME**

CONSIDÉRANT QUE l'offre de l'organisme Patrouille Eau secourisme ne correspond pas aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs liés à la meilleure gestion de l'eau potable sont en lien avec les valeurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean est homologuée Communauté Bleue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Roberval propose un contrat d'entente de service pour le prêt de ressource du programme Patrouille eau secourisme entre les municipalités de Roberval, Chambord et Saint-André;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet ainsi que la banque d'heure des agents sont répartis au prorata de la population;

Il est proposé par Monsieur Jean-Denis Martel, appuyé par Madame Martine Chrétien et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale à signer l'entente proposée par la Ville de Roberval.

### **COMMANDE DE FLEURS**

Le conseil a demandé où en était rendu la commande des fleurs qui embellissent le village. La direction s'est engagée à effectuer la commande.

### **ENSEMENCEMENT DE POISSONS**

Le conseil a demandé s'il était possible de s'inscrire au programme d'ensemencement des rivières. La date limite étant passée, le conseil désire qu'une demande soit faite l'an prochain. Étant donné que les demandes des années antérieures ont été refusées, le conseil désire s'informer du coût d'achat et de main-d'œuvre afin de déterminer s'il serait possible de le faire à l'interne.

**2022-61**

### **DEMANDE MINISTÈRE DU TRANSPORT – MODIFICATION PONT**

ATTENDU QUE des travaux de réfection ont été effectués par le Ministère du Transport sur le pont traversant la rivière Métabetchouane à l'été 2021;

ATTENDU QUE la coulée de ciment s'est effectuée près de la période de gel;

ATTENDU QUE l'entrepreneur en charge des travaux, Carbo Construction revient à la saison 2022 terminer les travaux d'asphaltages;

ATTENDU QUE suite à l'installation du garde-corps, plusieurs citoyens se sont plaints de l'aspect visuel de celui-ci;

ATTENDU QUE l'entrepreneur en charge a déjà signalé ce problème au Ministère du Transport afin de pouvoir l'installer droit et a obtenu un refus;

ATTENDU QUE le pont est au centre du village, est vu et fait partie du noyau touristique du village;

ATTENDU QUE le garde-corps irrégulier ne forme pas une ligne droite donnant ainsi un effet non esthétique et dérangeant pour l'œil;

ATTENDU QUE les barreaux du garde-corps sont positionnés dans le sens horizontal, formant ainsi une échelle;

ATTENDU QUE le pont est situé à proximité de la chute de Saint-André et que le fait de pouvoir sauter du pont est dangereux pour la sécurité de la population;

Il est proposé par Madame Martine Chrétien, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère du transport :

- QUE le garde-corps soit remplacé par un modèle jugé plus sécuritaire et esthétique;
- QUE des tests de dureté du béton soient faits afin de s'assurer de l'état du béton.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2022-62

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Claudia Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21 h 05.

---

**Claire Desbiens**  
**Mairesse**

---

**Catherine Asselin**  
**Directrice générale**  
**/greffière-trésorière**

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE**

Je, Claire Desbiens, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec